

RESUME NON TECHNIQUE

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Le présent dossier concerne la demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation pouvant traiter jusqu'à 38,2 tonnes par jour par la SARL Boiry Méthanisation.

Le lieu d'implantation de ces nouvelles installations se situe sur la route d'Arras à Boiry-Sainte-Rictrude, immédiatement au Sud des installations existantes sur une partie en friche et une autre en voie ferrée appartenant à la coopérative UNEAL.

Les paragraphes qui suivent ont pour objectif de synthétiser les principales conclusions de l'étude d'impact.

Etat initial du site et de son environnement

Dans un premier temps, l'étude d'impact présente, sur la base d'informations publiques et de relevés de terrain, l'état initial de l'environnement du site avant réalisation du projet.

Les principales conclusions de cette étape sont les suivantes :

Faune et flore

- Le site choisi pour l'implantation de l'unité de méthanisation est une friche ne présentant pas d'intérêt écologique particulier ;
- Le site choisi se situe en dehors de toute zone naturelle remarquable (ZPS, ZSC, ZNIEFF, ZICO, Arrêté de protection biotope, parc naturel national ou régional, convention Ramsar....) ;
- Parmi les ilots mis à disposition par les agriculteurs tiers pour la réalisation des épandages de digestat, aucun n'est inclus dans le périmètre d'une zone naturelle remarquable (ZPS, ZSC, ZNIEFF, ZICO, Arrêté de protection biotope, parc naturel national ou régional, convention Ramsar....).

Climat

Aucune activité n'est recensée sur l'emplacement du site choisi par l'unité de méthanisation. Par conséquent, aucun gaz à effet de serre n'est rejeté sur ce site actuellement.

Sites et paysages

- Le site est localisé dans l'unité paysagère nommée « Grands plateaux artésiens », paysage faiblement boisé avec une forte urbanisation dans le Sud-Arrageois ;
- Aucun monument historique n'est visible depuis le site.

Milieu socio-économique

- La population des communes du rayon d'affichage, autour du site d'exploitation et des communes des parcelles du plan d'épandage, qui recevront les digestats, est en croissance.
- La principale source d'emploi des cantons concernés par la présente enquête (Beaumontz-les-loges, Arras Sud et Croisilles) est le secteur tertiaire. L'agriculture représente une faible part de l'économie locale (inférieure à 20 %) et notamment dans le canton d'Arras Sud (1,4 %) où l'urbanisation est particulièrement forte.
- La commune de Boiry-Sainte-Rictrude est soumise au Règlement Nationale d'Urbanisme. Ce document autorise la construction de bâtiments agricoles sur les terrains prévus pour la réalisation du projet.
- Le site est longé par la RD 919 qui relie Boiry-Sainte-Rictrude à la Communauté Urbaine d'Arras.

Etude hydrogéologique

- L'ensemble des terrains choisis pour l'implantation de l'unité de méthanisation présente une couche superficielle, de quelques mètres de profondeur, constituée de limons ;
- Ces terrains de surface reposent sur une couche de craie d'une épaisseur de 34 mètres au minimum ;
- La nappe de la craie est la principale nappe exploitée dans le secteur tant pour l'adduction en eau potable que pour un usage privé, agricole ou industriel ;
- La présence de cours d'eau à proximité des parcelles du plan d'épandage entraîne la définition de zones sur lesquelles l'épandage d'effluents est interdit.

Nuisances

- Les vents dominants soufflent depuis le Sud-Ouest vers le Nord-Est ;
- L'épandage de lisiers génère des nuisances olfactives auprès des riverains des parcelles. Le stockage sur le site d'élevage de lisiers peut générer des nuisances lors du brassage des lisiers avant épandage ;
- L'élevage porcin actuel génère des impacts acoustiques en limite de propriété. Aucun impact acoustique n'est recensé en zone d'émergence réglementée.